I.B.A
Inspection Bâtiment Atlantique

Rapport de constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages

Numéro de dossier :	IBA/2101/0584-B4
Norme méthodologique employée :	AFNOR NF P 03-200 – Mai 2016
Date du repérage :	11/03/2021
Heure d'arrivée :	09 h 00
Durée du repérage :	1 jour

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :..... **Landes**
Adresse : **BASE AERIENNE 118 (BA118)**
Avenue du Colonnel Rozanoff
Projet COGA
Commune :..... **40000 MONT-DE-MARSAN**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
B4 Lot numéro Non communiqué,
Documents fournis:
..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Bureaux**
..... **Zone travaux projet COGA**
Demolitions des Bâtiment, B4=0035= Investigations parasitaire.
Relevé par carottage des dalles béton si possible ensemble des bâtiments.
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH délimitant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme par les termites et L 133-8 du CCH délimitant les zones de présence d'un risque de mérule :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**
40000 MONT-DE-MARSAN (Information au 27/01/2020)
Niveau d'infestation fort 26/06/2002 - Arrêté préfectoral

B. - Désignation du client

Désignation du client :
Nom et prénom : **Ministère de la défense**
Bon de commande n°1510441922
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Architecte du Pôle maîtrise d'œuvre
Nom et prénom : **ESID BX - ASC 1 BROCHARD Romain " Architecte du Pôle maîtrise d'œuvre"**
Adresse : **Division Investissement/ Pôle Maîtrise d'œuvre Interne**
Caserne Pelleport 9 rue de Cursol
CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX (France)

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : **RABEAU VIRGINIE**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **IBA (Inspection Bâtiment Atlantique)**
Adresse : **39 impasse Frédéric Mistral, 33127 SAINT JEAN D ILLAC**
Numéro SIRET : **791 276 868 00019**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **80810566 / 30 09 2021**

Conclusion : Il n'a pas été repéré d'indice de présence d'agents de dégradation biologique du bois.

D. - Identification des parties d'immeubles ou de l'ouvrage visitées et résultat du constat (identification des éléments infestés ou ayant été infestés et de ceux qui ne le sont pas) ainsi que des agents de dégradation biologique :

Liste des pièces visitées

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
prefa ancien/Bât 4/RDC				
1- Entrée 51m2	Sol - Carrelage	-	-	-
	Mur - A, B, C, D - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Faux Plafond - Panneaux laine de verre et Peinture	-	-	-
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-
	Porte - A - Aluminium	-	-	-
	Radiateur - D - Métal et Peinture	-	-	-
2- Bureau 14m2	Sol - Carrelage	-	-	-
	Sol - bois et Dalles plastiques +colle	-	-	-
	Mur - A, B, C - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Mur - D - Bois et Toile de verre peinture	-	-	-
	Bas des murs habillages - A, B, C, D - Bois et Vernis	-	-	-
	Plinthes - Bois et Vernis	-	-	-
	Faux Plafond - Panneaux fibreux 60x60	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	-	-	-
	Radiateur - C - Métal et Peinture	-	-	-
3- Bureau 17m2	Sol - Carrelage	-	-	-
	Sol - bois et Dalles plastiques +colle	-	-	-
	Mur - A - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Mur - B - Bois et Toile de verre peinture	-	-	-
	Mur - C, D - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Bas des murs habillages - A, B, C, D - Bois et Vernis	-	-	-
	Plinthes - Bois et Vernis	-	-	-
	Faux Plafond - Panneaux fibreux 60x60	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	-	-	-

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	-	-	-
	Radiateur - C - Métal et Peinture	-	-	-
4- Salle de reunion 17m2	Sol - Carrelage	-	-	-
	Mur - A, B, C - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Mur - D - Beton cellulaire et Toile de verre peinture	-	-	-
	Plinthes - Carrelage	-	-	-
	Faux Plafond - Panneaux fibreux 60x60	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Porte 2 - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Porte 3 - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Radiateurs - C - Métal et Peinture	-	-	-
5- Bureau 30m2	Sol - Carrelage	-	-	-
	Sol - Béton et Dalles plastiques+colle	-	-	-
	Mur - A - béton cellulaire et Toile de verre peinture	-	-	-
	Mur - B - Plâtre et Toile de verre peinture	-	-	-
	Mur - C, D - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-
	Faux Plafond - Panneaux fibreux 60x60	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Radiateurs - C - Métal et Peinture	-	-	-
6- Bureau 11m2	Sol - Carrelage	-	-	-
	Sol - Béton et Dalles plastiques+colle	-	-	-
	Mur - A, B, C, D - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Faux Plafond - Panneaux fibreux 60x60	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Radiateurs - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Cadre d'ouverture - B - Bois	-	-	-
7- Archives 6m2	Sol - Béton	-	-	-

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
	Mur - A, B, C, D - Fibre ciments et Peinture	-	-	-
	Mur - E, F - Plâtre et Tapisserie	-	-	-
	Plafond - Panneaux bois et Peinture	-	-	-
	Plafond - Panneaux fibre ciment et Peinture	-	-	-
	Porte - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	-	-	-
8- Chaufferie 6m2	Sol - Béton et peinture	-	-	-
	Mur - A, B, C - Plaque FC type glasal et Peinture	-	-	-
	Mur - D - Plâtre et Peinture	-	-	-
	Faux plafond - Fibre type glasal autour du conduit inox	-	-	-
	Porte - Métal et Peinture	-	-	-
	Chaudière - Joint de brûleur fibreux	-	-	-
	Calorifugeage - Mousse armaflex	-	-	-
	Conduit d'air - Galvanisé	-	-	-
	Goulotte - PVC	-	-	-
prefa récent/Bât 4/RDC				
9- Sanitaire 9,5m2	Sol - Béton et Carrelage	-	-	-
	Vide sanitaire - Murs parpaing et Sol terre battue	-	-	-
	Mur - A, B, C, D - Panneaux métal isolé mousse extrudé et Peinture	-	-	-
	Cloisons de separation - Panneaux métal isolé mousse extrudé et peinture	-	-	-
	Plafond - Panneaux métal isolé mousse extrudé et peinture	-	-	-
	Plinthes - bois et peinture	-	-	-
	Fenêtre - C - Aluminium	-	-	-
	Porte - A - bois et peinture	-	-	-
	Portes - D - bois et peinture	-	-	-
19- Sanitaire 9,5m2	Sol - Béton et Carrelage	-	-	-
	Vide sanitaire - Murs parpaing et Sol terre battue	-	-	-
	Mur - A, B, C, D - Panneaux métal isolé mousse extrudé et Peinture	-	-	-
	Cloisons de separation - Bois compressé et Revêtement. PVC	-	-	-

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
	Plafond - Panneaux métal isolé mousse extrudé et peinture	-	-	-
	Plinthes - bois et peinture	-	-	-
	Fenêtre - C - Aluminium et peinture	-	-	-
	Porte - A - bois et peinture	-	-	-
	Portes - B - bois compressé. PVC	-	-	-
20- Sanitaire 13m2	Sol - Béton et Carrelage	-	-	-
	Mur - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Mur lavabo - A - Faïences	-	-	-
	Mur - B, C, D - Fibre ciments et Peinture	-	-	-
	Plafond - Panneaux bois et Peinture	-	-	-
	Plafond à vérifier - Panneaux fibre ciment et Peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Mur douches,wc - B - plâtre et Faiences	-	-	-
	Cloison de séparation sanitaires - plâtre et Toile de verre peint/Faiences	-	-	-
	Porte 2 (x4) - C - Bois et Peinture	-	-	-
	Fenêtre - B - bois et peinture	-	-	-
	Fenêtres (x4) - C - bois et peinture	-	-	-
	Radiateur - B - Métal et Peinture	-	-	-
21-Bureau 11m2	Sol - Béton et Carrelage	-	-	-
	Plafond - Panneaux fibreux 120x60 et Peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	-	-	-
	Radiateur - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Fenêtres avec volets - C - Bois et Peinture	-	-	-
	Mur - A, B, C, D - Fibre ciments et Toile de verre peinture	-	-	-
22-Salle detente 34m2	Sol - Béton et Carrelage	-	-	-
	Mur - A, B, C, D - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Plafond - Panneaux fibreux 120x60 et peinture	-	-	-
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - bois et peinture	-	-	-
	Porte - A - bois et peinture	-	-	-

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
23-Bureau 11m2	Sol - Béton et Carrelage	-	-	-
	Sol - Béton et Dalles plastiques+colle	-	-	-
	Mur - A, B, C, D - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Plafond - Panneaux fibreux 120x60 et peinture	-	-	-
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - bois et peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - bois et peinture	-	-	-
	Fenêtres avec volets - C - Bois et Peinture	-	-	-
	Radiateur - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Mur bas habillage lambris - A, B, C, D - Bois et Peinture	-	-	-
24-Bureau 11m2	Sol - Béton et Carrelage	-	-	-
	Mur - A, B, C, D - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Plafond - Panneaux fibreux 60x60 et peinture	-	-	-
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - bois et peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - bois et peinture	-	-	-
	Radiateur - C - Métal et Peinture	-	-	-
25-Bureau 22m2	Sol - Béton et Carrelage	-	-	-
	Mur - A, B, C, D - Fibre ciment et Toile de verre peinture	-	-	-
	Plafond - Panneaux fibreux 60x60 et peinture	-	-	-
	Plinthes - Bois et Peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - bois et peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - bois et peinture	-	-	-
	Radiateur - C - Métal et Peinture	-	-	-
Sous toiture	Sol - Poques de glasal	-	-	-
	Sol - plaques de glasal FC	-	-	-
	Isolant - Laine de verre	-	-	-
	sol - Panneaux aggloméré	-	-	-
	Couverture - Bac acier simple peau	-	-	-
	structure - Métal et Peinture	-	-	-
	calorifugeages - Fibre et laine	-	-	-
	Conduit de fumée - Inox	-	-	-

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
	trappe - Double plaque de glasal FC	-	-	-
10-Couloir 19m2	Mur Algecco - A - Métal et Peinture	-	-	-
	Mur Algecco - B - Métal et Rev. Plastique	-	-	-
	Plafond - Métal et Peinture	-	-	-
	Porte 1 - A - Métal et Peinture	-	-	-
	Porte 2 - A - Aluminium	-	-	-
	Porte 3 - B - Métal et Peinture	-	-	-
	Porte 4 - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Porte 5 - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Porte 6 - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Porte 7 - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Porte 8 - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Porte 9 - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Porte de sortie - D - Métal et Peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets 1 - A - Aluminium	-	-	-
	Fenêtre avec volets 2 - A - Aluminium	-	-	-
11-Bureau17m2	Sol - bois et Synthétique	-	-	-
	Mur Algecco - A - Métal et Rev. Plastique	-	-	-
	Mur Algecco - B - Métal et Peinture	-	-	-
	Plafond - Métal et peinture	-	-	-
	Fenêtre avec vokets 1 - B - Aluminium	-	-	-
	Fenêtre avec volets 2 - D - Aluminium	-	-	-
	Porte - A - Métal et peinture	-	-	-
12-Bureau14m2	Sol - bois et Synthétique	-	-	-
	Mur Algecco - A - Métal et Rev. Plastique	-	-	-
	Mur Algecco - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Plafond - Métal et peinture	-	-	-
	Porte - A - Métal et peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Aluminium	-	-	-
13-Bureau14m2	Sol - bois et Synthétique et plaque métal	-	-	-
	Mur Algecco - A - Métal et Rev. Plastique	-	-	-
	Mur Algecco - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Plafond - Métal et Peinture	-	-	-

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
	Fenêtre avec volets - C - Aluminium	-	-	-
	Porte - A - Métal et peinture	-	-	-
14-Bureau14m2	Sol - bois et Synthétique	-	-	-
	Mur Algecco - A - Métal et Rev. Plastique	-	-	-
	Mur Algecco - C - Métal et Peinture	-	-	-
	Plafond - Métal et Peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Aluminium	-	-	-
	Porte - A - Métal et peinture	-	-	-
15-Bureau14m2	Sol - bois et Synthétique	-	-	-
	Mur Algecco - C - Métal et peinture	-	-	-
	Mur Algecco - A - Métal et Rev. Plastique	-	-	-
	Plafond - Métal et peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Aluminium	-	-	-
	Porte - A - Métal et peinture	-	-	-
16-Bureau14m2	Sol - bois et Synthétique	-	-	-
	Mur Algecco - C - Métal et peinture	-	-	-
	Mur Algecco - A - Métal et Rev. Plastique	-	-	-
	Plafond - Métal et peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Aluminium	-	-	-
	Porte - A - Métal et peinture	-	-	-
17-Bureau14m2	Sol - bois et Synthétique	-	-	-
	Mur Algecco - C - Métal et peinture	-	-	-
	Mur Algecco - A - Métal et Rev. Plastique	-	-	-
	Plafond - Métal et peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets - C - Aluminium	-	-	-
	Porte - A - Métal et peinture	-	-	-
18-Salle de cours53m2	Mur Algecco - A - Métal et Rev. Plastique	-	-	-
	Mur Algecco - B - Métal et Peinture	-	-	-
	Plafond - Métal et peinture	-	-	-
	Fenêtre avec volets 1 - B - Aluminium	-	-	-
	Fenêtre avec volets 2 - B - Aluminium	-	-	-
	Fenêtre avec volets 3 - B - Aluminium	-	-	-
	Fenêtre avec volets 4 - D - Aluminium	-	-	-
	Fenêtre avec volets 5 - D - Aluminium	-	-	-

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
	Porte 1 - A - Métal et peinture	-	-	-
	Porte 2 - D - Aluminium	-	-	-
	sol Fourreaux Electric - D - PVC	-	-	-

« - » : absence d'indice d'infestation par un agent de dégradation biologique du bois

Nota : Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois.

E. – Identification des parties d'immeubles n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

G. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire	

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-200 – Mai 2016.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux

Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon.
Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.
Pour chacun des éléments inspectés, le type d'outil utilisé est précisé

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Aucun accompagnateur
Commentaires (Ecart par rapport à la norme, …) :
Néant

I. - Conclusions :

Conclusion relative à la présence de termites :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

Conclusion relative à la présence d'autres agents de dégradation du bois :

Il n'a pas été repéré d'indice de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de mérule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L 133-7 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

Récapitulatif des agents de dégradation observés :

Termites :

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Néant	-	-

Parasites :

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Néant	-	-

Champignons :

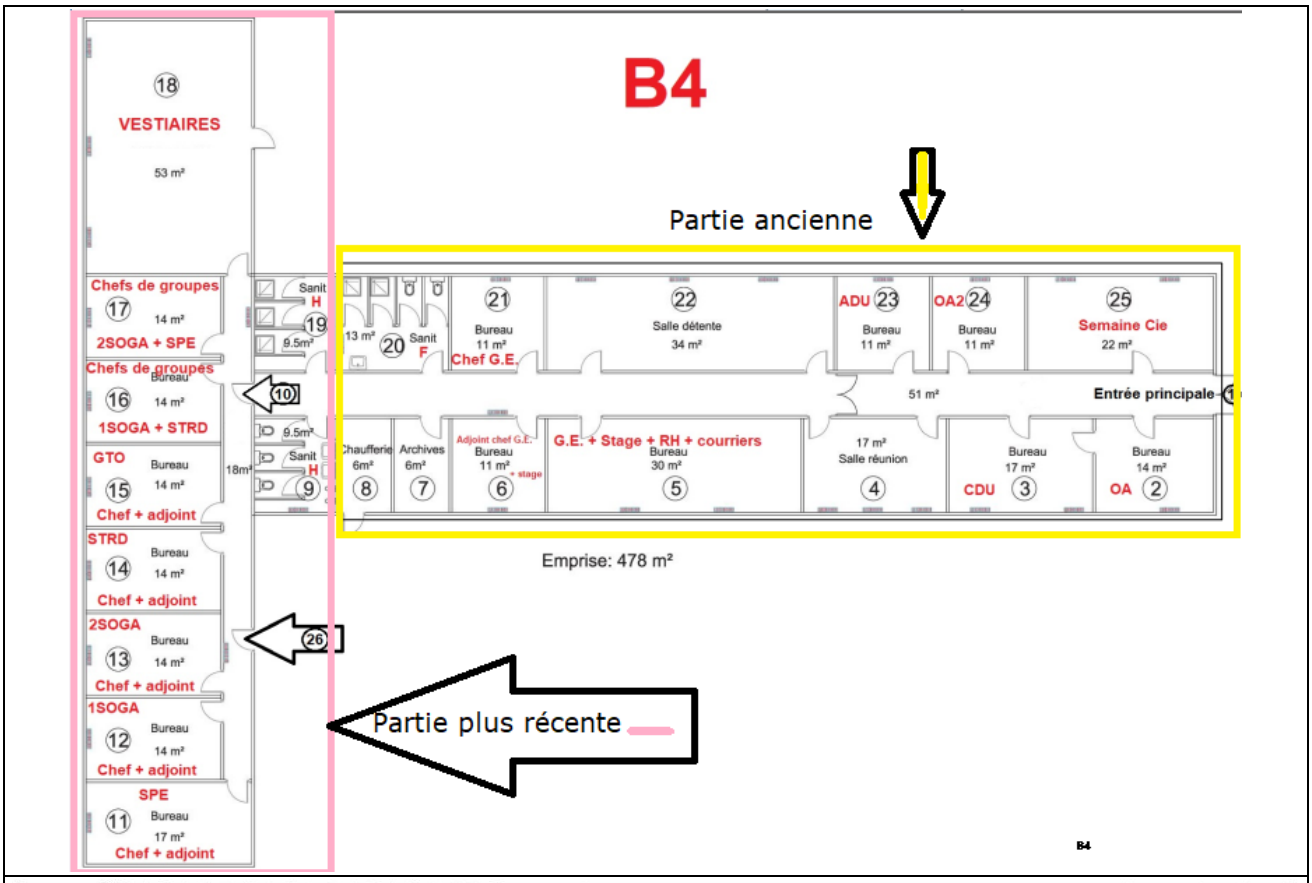
Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Néant	-	-

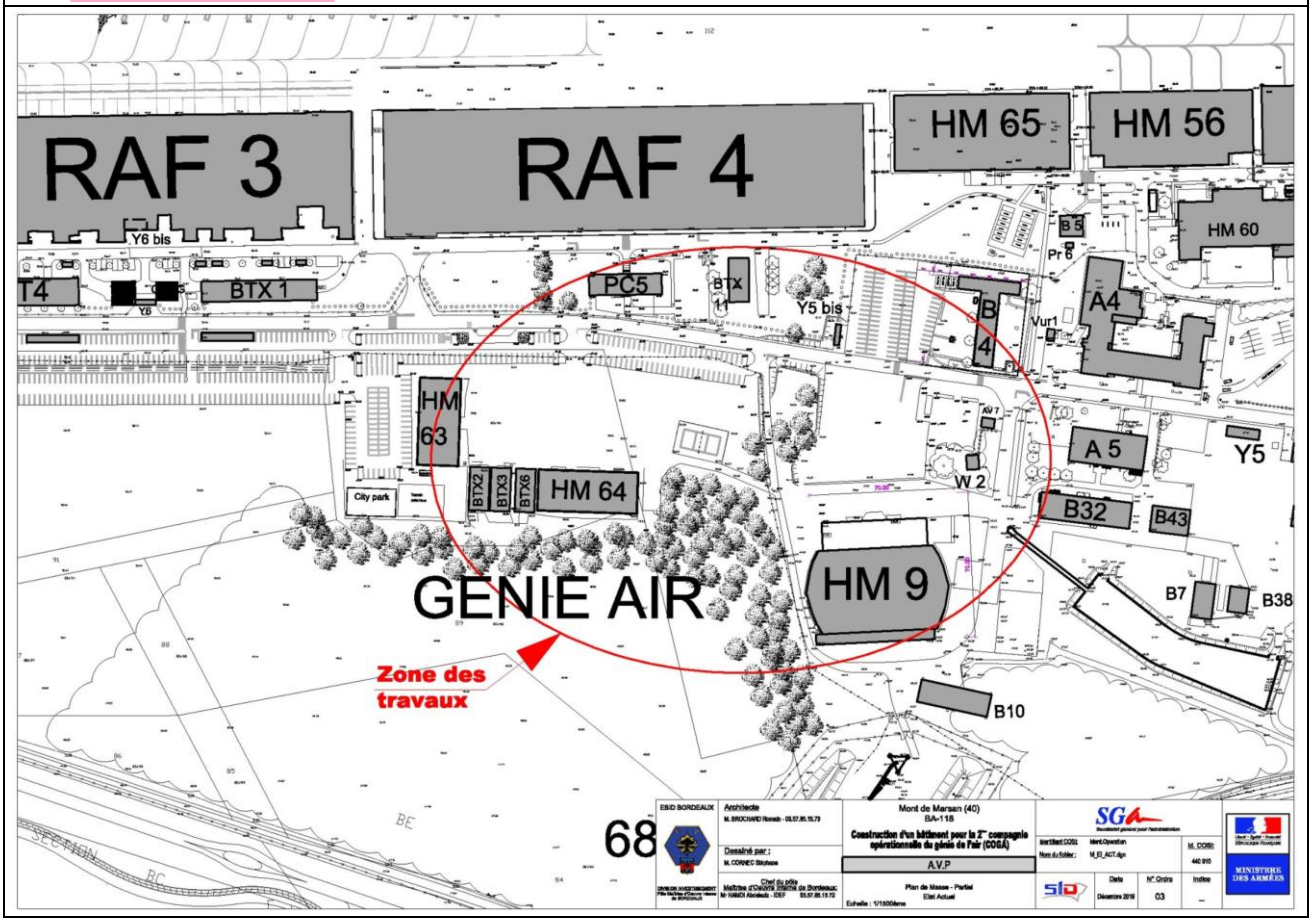
L'identification détaillée de l'immeuble visité figure en partie D de ce rapport de repérage.

Fait à **MONT-DE-MARSAN**, le **11/03/2021**
Par : RABEAU VIRGINIE

Virginie RABEAU
Signature numérique de Virginie RABEAU
Date: 2021.05.13 00:13:16 +02'00'

Annexe – Croquis de repérage





Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Le bon de commande integre la prestation cependant il n'est fait que référence à celui-ci dans le rapport parasitaire.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **IBA/2101/0584-B4** relatif à l'immeuble bâti visité situé au :

BASE AERIENNE 118 (BA118)
Avenue du Colonnel Rozanoff
Projet COGA Bâtiment B4-40000 MONT-DE-MARSAN.

Je soussignée, **RABEAU VIRGINIE**, technicienne de la construction pour la société **IBA (Inspection Bâtiment Atlantique)** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

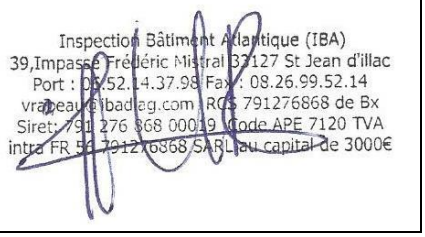
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Termites	RABEAU VIRGINIE	LCC QUALIXPERT	C0188	13/11/2023 (Date d'obtention : 14/11/2018)
Amiante				09/07/2022 (Date d'obtention : 10/07/2017)
Plomb				22/04/2024 (Date d'obtention : 23/04/2019)

- Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ n° 80810566 valable jusqu'au 30 09 2021) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à SAINT JEAN D ILLAC , le **11/05/2021**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation
« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »
Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation
« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Cabinet CONDORCET
AUDIT ET COURTAGE EN ASSURANCE

Allianz

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

INSPECTION BATIMENT ATLANTIQUE
39 IMPASSE FREDERIC MISTRAL
33127 ST JEAN D ILLAC
Siret n°791 276 868 00019

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N°86517808/ 80810566.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : **DIAGNOSTIC IMMOBILIER :**

Assainissement Autonome - Collectif
Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
Audit énergétique sans préconisation de travaux
Certificat de décence (loi SRU 2000-1208 SRU du 13/12/2000)
Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro
Coordination SPS
Diagnostic Accessibilité (Hors ERP)
Diagnostic acoustique
Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux
Diagnostic amiante avant vente
Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives
Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux (Hors milieu industriel)
Diagnostic de performance énergétique
Diagnostic humidité
Diagnostic Légionellose
Diagnostic monoxyde de carbone
Diagnostic Plomb dans l'eau
Diagnostic radon
Diagnostic sécurité piscine
Diagnostic surface habitable Loi Boutin
Diagnostic Technique SRU
Diagnostic termites
Document Unique
Dossier technique amiante
DRIPP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb
Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)
Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)
Etat des lieux locatifs
Etat des risques et pollutions
Etat parasitaire
Etude thermique règlementaire RT 2005
Etude thermique règlementaire RT 2012
Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
Evaluation valeur vénale et locative
Exposition au plomb (CREP)
Loi Carrez
Loi Scellier
Millièmes de copropriété
Recherche de métaux lourds(Hors Détection toxique chez l'Homme)
Recherche de plomb avant travaux/Démolition
Risques naturels et technologiques
Test d'infiltrométrie sur l'enveloppe des bâtiments
Thermographie infrarouge
Vérification des équipements et installations incendie (Hors ERP)
Vérifications générales périodiques électricité
Vérifications générales périodiques gaz

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Tél. : 09 72 36 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com
Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00
SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris

Cabinet CONDORCET
AUDIT ET COURTAGE EN ASSURANCE

Allianz

Période de validité : **du 01/10/2020 au 30/09/2021**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° COM08813, des conventions spéciales n° DIG20704 et des conditions particulières (feuillet d'adhésion 80810566), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com
Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00
SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris

Cabinet CONDORCET
AUDIT ET COURTAGE EN ASSURANCE

Allianz

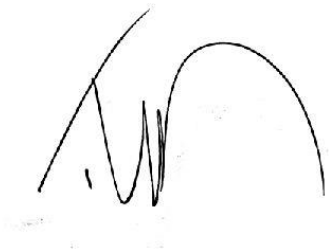
TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	**Montant des garanties**
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » ***(garantie par Assuré)***	
Nature des dommages	**Montant des garanties**
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	600 000 € par sinistre avec un maximum de 600 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 18 septembre 2020

POUR LE CABINET CONDORCET



Tél. : 09 72 36 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com
Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00
SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris

QUALIXPERT

Certificat N° C0188

Madame Virginie RABEAU

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0094 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	**Certificat valable Du 10/07/2017 au 09/07/2022**	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	**Certificat valable Du 23/04/2019 au 22/04/2024**	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	**Certificat valable Du 14/11/2018 au 13/11/2023**	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 23 avril 2019

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version M 250119